



## Prise en charge des urgences médico-judiciaires

Réf : SAU011

Durée : 7h

*Dates et tarifs disponibles sur le site de l'association*

### Objectifs

- › Connaître le cadre réglementaire et les responsabilités médico-légales
- › Différencier trouble à l'ordre public et acte médico-judiciaire
- › Identifier la place et le positionnement des soignants
- › Développer les soins infirmiers dans le cadre médico-judiciaire

### Public\*

- › Personnel soignant des services d'urgences

### Programme

- › Aspects réglementaires et législatifs - Les patients du cadre médico-judiciaire - Soignant auxiliaire de justice - Relation police/justice/santé
- › Trouble à l'ordre public - Ivresse publique manifeste
- › Médico-judiciaire - Plainte et réquisition - Certificat à la demande du patient
- › Aspect éthique et déontologique - Positionnement du soignant - Connaissance des motifs judiciaires ou policiers - Secret médical
- › Organisation de la prise en charge des patients - Accueil - Prélèvement sous scellé - Prise en charge agression sexuelle - Acheminement et conservation des prélèvements

### Méthodes pédagogiques

- › Analyse des pratiques
- › Mises en situation, cas concrets
- › Apports théoriques en appui
- › Support pédagogique remis aux stagiaires

### Modalités d'évaluation

- › Évaluation des connaissances
- › Évaluation des acquis en continu : quizz, étude de cas, mises en situation pratique...
- › Évaluation par objectif de formation
- › Questionnaire individuel de satisfaction à chaud
- › A distance : impact de la formation sur l'évaluation des pratiques

### Intervenants

- › Cadre de santé d'Unité Médico-Judiciaire

### Délais d'inscription

*Les inscriptions peuvent être enregistrées jusqu'à 48h avant la session. Cependant nous vous conseillons de nous les adresser au plus tard un mois avant le début du stage ; délai à partir duquel nous confirmons les formations*

### Accessibilité

*Transfaire prend en compte l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les différentes possibilités d'adaptation mises à disposition*